Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230403-BC2023-046-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 03 AVRIL 2023

RESSOURCES
COMMANDE PUBLIQUE

Approbation et autorisation de signature des marchés n°2023/11 relatifs à l'entretien des espaces verts de certains sites de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux
Lot n°1 : Sites à vocation économique
Lot n°2 : Équipements sportifs et culturels

N°BC2023-046

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**19**
Nombre de pouvoirs	**0**
Votants	**19**
Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle BONHOMME	

L'an 2023, le 03 avril à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT LUBIN DES JONCHERETS), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Pierre SANIER (BU), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusés :
Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Talal ABDELKADER (DREUX), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Jean BARTIER (GARNAY), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du bureau du 27 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

Il a été exposé,
La présente consultation a pour objet de confier à un prestataire l'entretien des espaces verts des sites à vocation économique et des équipements sportifs et culturels de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Une procédure formalisée a été lancée le 24 janvier 2023 sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Les prestations sont alloties de la manière suivante :
- Lot n°1 : Sites à vocation économique ;
- Lot n°2 : Équipements sportifs et culturels.

Les marchés sont conclus pour partie sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire (pour les interventions fréquentes et récurrentes) et pour partie sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande (pour les prestations ponctuelles) sans minimum et avec un montant maximum de commande annuel de :
- 40 000,00 € HT s'agissant du lot n°1 ;
- 20 000,00 € HT s'agissant du lot n°2.

À l'issue du délai de consultation :
- 2 offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°1 ;
- 2 offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°2.

Les marchés seront conclus pour une durée d'un (1) an reconductibles trois (3) fois par période d'un (1) an.

La Commission d'appel d'offres (CAO), réunie le 27 mars 2023, a attribué ces marchés :
- S'agissant du lot n°1, au groupement composé des sociétés CREAVERT CŒUR DE VEXIN et CREAVERT PAYSAGES ENVIRONNEMENT qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- S'agissant du lot n°2 au groupement composé des sociétés CREAVERT CŒUR DE VEXIN et CREAVERT PAYSAGES ENVIRONNEMENT qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.1414-3,
VU le code de la commande publique,
VU le 3° de la délibération n° 2021-75 du 12 avril 2021 attribuant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de marchés publics de fournitures et services passés selon une procédure formalisée,
VU le procès-verbal d'attribution de la CAO réunie le 27 mars 2023.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE la signature du marché n°2023/11-01 relatif à l'entretien des espaces verts de certains sites de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux – Lot n°1 : Sites à vocation économique, au groupement composé des sociétés CREAVERT CŒUR DE VEXIN et CREAVERT PAYSAGES ENVIRONNEMENT, pour partie conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire annuel de 12 550,00 € HT et pour partie conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel de commandes de 40 000,00 € HT, pour une durée d'un (1) an reconductible trois (3) fois par période d'un (1) an ;
ARTICLE 2 : APPROUVE la signature du marché n°2023/11-02 relatif à l'entretien des espaces verts de certains sites de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux – Lot n°2 : Équipements sportifs et culturels au groupement composé des sociétés CREAVERT CŒUR DE VEXIN et CREAVERT PAYSAGES ENVIRONNEMENT, pour partie conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire annuel de 9 680,00 € HT et pour partie conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel de commandes de 20 000,00 € HT, pour une durée d'un (1) an reconductible trois (3) fois par période d'un (1) an ;
ARTICLE 3 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les marchés.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 14/04/2023

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 14/04/2023

Gérard SOURISSEAU
Président



Emmanuelle BONHOMME
Secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.